

Schéma pluriannuel

France Université Numérique 2019 - 2022

Introduction	2
Politique d'accessibilité.....	2
État des lieux des actions réalisées durant la période 2017-2018	3
Stratégie et organisation de l'accessibilité numérique de FUN	6
Chaîne de responsabilités	8
Positionnement fonctionnel et missions du référent accessibilité numérique au sein de France Université Numérique	9
Périmètre technique et fonctionnel.....	10

Introduction

La loi « Handicap » du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances définit le handicap de la manière suivante : « Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». L'article 47 de cette loi, modifié par la loi pour une République numérique, impose à tout service de communication publique en ligne l'obligation d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

France Université Numérique mène depuis sa création des actions et projets en faveur des personnes en situation de handicap, afin de leur permettre une meilleure expérience utilisateur. Dans cette optique, la rédaction de ce schéma pluriannuel est non seulement une manière de présenter un état des lieux des démarches initiées, mais aussi un programme visant à poursuivre ce processus d'amélioration continue. Plusieurs des actions entreprises en faveur des personnes en situation de handicap ont été réalisées grâce à la conduite du [projet Eiffela](#) (Expérience Innovante sur FUN pour des Formations En Ligne Accessibles), un projet Initiatives d'excellence en formations innovantes Numériques (IDEFI-N) du Programme d'investissements d'Avenir (PIA) financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Un premier constat a permis de souligner l'importance de la prise en compte de l'accessibilité numérique dès les premiers instants de la conception d'un cours en ligne. Le second constat, quant à lui, est organisationnel et a permis de constater qu'il était primordial d'avoir une personne référente en interne sur les questions d'accessibilité numérique. Dans cette logique, France Université Numérique (FUN) a nommé, en novembre 2017, un référent accessibilité numérique (RAN) ayant pour rôle de d'impulser et mettre en œuvre la politique accessibilité numérique.

Dans la continuité de notre démarche d'internaliser le sujet de l'accessibilité numérique dans notre organisation, nous avons pris la décision de matérialiser notre volonté lors du renouvellement de FUN : les établissements membres de FUN et leurs ministères de tutelle ont validé cette approche en intégrant de manière explicite la prise en compte de l'accessibilité numérique dans notre [convention constitutive](#).

Le principal objectif du groupe de travail constitué pour l'élaboration du présent schéma pluriannuel était de définir les actions à privilégier et à mettre en place par période triennale, de manière à toujours mieux intégrer les enjeux du handicap et de l'accessibilité au sein de FUN, et de son réseau d'établissements producteurs de cours.

Le présent schéma pluriannuel est décliné en plan d'action annuel qui sera accessible au grand public. L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma est sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de FUN, qui peut être contacté à l'adresse [accessibilité\(at\)fun-mooc.fr](mailto:accessibilité(at)fun-mooc.fr).

Ce schéma porte sur la période 2019 à 2022, et intègre différents aspects qui peuvent aussi bien concerner les concepteurs de cours, les apprenants et le personnel de FUN. Il y figure des éléments de réponses sur le degré d'accessibilité des sites opérés par FUN.

FUN, au titre de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (LCEN), est considéré comme **un intermédiaire technique** (hébergeur de contenus), étant rappelé que cette loi identifie deux statuts différents :

- **Le statut d'éditeur** : est celui qui, par son rôle actif, est supposé avoir connaissance et contrôler le contenu diffusé
- **Le statut d'hébergeur** : est celui qui n'a pas joué un rôle actif de nature à lui confier une connaissance ou un contrôle des données stockées. Il s'agit d'un prestataire technique qui assure la mise à disposition d'une technologie.

Il y a donc un partage de responsabilité entre les établissements producteurs de cours (éditeur) et France Université Numérique (hébergeur).

Du fait de cette particularité, France Université Numérique est ainsi responsable de la mise en accessibilité des sites de cours en ligne qu'il opère. À l'inverse, la mise en accessibilité des contenus des cours est de la responsabilité des producteurs de contenus, bien que FUN mène des actions de sensibilisation, de formation et de partage de bonnes pratiques auprès de son réseau de producteurs, afin de favoriser cette mise en accessibilité de contenus.

État des lieux des actions réalisées durant la période 2017-2018

France Université Numérique considère l'accessibilité numérique comme un sujet central dans son approche du service en ligne, au même titre que la qualité de service, l'expérience utilisateur et l'ouverture au savoir, dans une optique d'inclusion des utilisateurs. Dans cette perspective, FUN a entrepris plusieurs actions durant la période 2017 et 2018 sur différentes dimensions, afin que le numérique soit au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'un des axes majeurs de FUN en faveur de l'accessibilité est la conduite du projet Eiffela, en vue de l'accompagnement des équipes productrices de cours en ligne pour la mise en conformité de MOOC. Pour ce faire, FUN a organisé des événements de sensibilisation et des ateliers concernant l'accessibilité numérique :

- Petit déjeuner autour de l'accessibilité des MOOC
- Un atelier sur l'accessibilité numérique lors d'un séminaire annuel
- Un événement « Comment créer une vidéo accessible »
- Participation à une table ronde lors du Paris Open Source Summit (POSS)

En interne, en parallèle des actions événementielles, FUN a mis en place des formations et ateliers de sensibilisation sur l'accessibilité numérique à destination de ses salariés, notamment les membres du département technique et ceux du département d'accompagnement aux concepteurs de cours.

En 2017 et à la suite de ces formations, le référent accessibilité numérique a suivi un plan de formation spécifique sur les diverses dimensions de l'accessibilité numérique, afin de pouvoir appréhender au mieux le pilotage de la stratégie et de la politique d'accessibilité numérique de la structure.

Dans cette dynamique, FUN a continué son travail d'intégration progressif de l'accessibilité numérique au sein de son écosystème à plusieurs niveaux :

- Administratif : les clauses contractuelles (conventions) et les documents pour la soumission d'un projet MOOC sur la plateforme
- Ressources financières : mise en place d'un budget spécifique pour l'accessibilité
- Ressources humaines : mobilisation de deux agents sur les questions d'accessibilité travaillant en binôme
- Utilisateurs finaux :
 - mise place d'un système de notification par l'intermédiaire d'un formulaire où les apprenants peuvent contacter FUN et poser des questions en choisissant le champ « handicap et accessibilité numérique »
 - Recueil des besoins et des attentes des apprenants par un questionnaire présent sur l'ensemble des cours de la plateforme
- Producteur de cours : création d'une base documentaire de bonnes pratiques en conception pour la prise en compte de l'accessibilité à destination des contributeurs

Stratégie et organisation de l'accessibilité numérique de FUN

La démarche de FUN autour de l'accessibilité numérique s'adapte aux évolutions législatives et réglementaires. Cette dynamique a nécessité des changements de l'organisation interne mobilisant de nombreux acteurs notamment, la direction, l'équipe technique, le référent accessibilité numérique, l'équipe communication et l'ensemble du département Conseils & Projets. D'importantes actions et mesures ont déjà été prises (voir les différents Plan d'action annuel disponibles en consultation) pour améliorer l'accessibilité des différents sites de l'écosystème FUN.

Ci-dessous sont listés les points importants sur lesquels FUN s'appuie ou va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites et les contenus disponibles sur ses plateformes.

- La prise en compte de l'accessibilité numérique au niveau administratif et les procédures auprès de nos producteurs de contenus : intégration de clauses explicites à respecter concernant l'accessibilité numérique dans les documents contractuels. Mise à jour de l'ensemble des procédures à destination des créateurs de contenu pour le renforcement de la prise en compte l'accessibilité numérique
- Des actions de formations et de sensibilisation : en amont et tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de sensibilisation, de documentation et de formation sont organisées afin de permettre de faire monter en compétence sur le sujet le personnel interne et les créateurs de contenu
- Ressources humaines et recrutement :
 - la prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement
 - adaptation du processus de recrutement en fonction du handicap
- Le recours à des compétences externes : des intervenants externes pour accompagner à la mise en place de solutions accessibles et pour la réalisation d'audits.
- La prise en compte de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets : Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés

dès le début des projets. Une étape d'audit rapide sera systématiquement présente.

- La prise en compte de l'accessibilité numérique dans les contrats et les appels d'offres : obligation aux prestataires prendre en compte l'accessibilité lors de sa réponse et de sa prestation
- Le traitement des retours utilisateurs : conformément aux dispositions prévues par le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place et disponible sur chaque site permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.
- La prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests utilisateurs.

Chaîne de responsabilités

La présente liste illustre la chaîne de responsabilité dans l'écosystème de France Université Numérique par rapport à l'ensemble des acteurs impliqués dans la création, le maintien et l'utilisation des dispositifs numériques. Chaque acteur a ainsi une responsabilité à assumer.

Gouvernance de France Université Numérique garantit que la/le :

Direction

- a la responsabilité de l'accessibilité (politique, stratégie, schéma pluriannuel, moyens, ...)
- fait appel à un expert indépendant pour éviter les conflits d'intérêts

Département technique et Département Conseils & Projets

- a la responsabilité de développer et de mettre à disposition des outils numériques (plateformes, sites internet, applications, etc.) conformes au RGAA (produit livré, déclaration de conformité, ...) et de faire les modifications nécessaires lorsque cela n'est pas le cas,
- doit mettre à disposition des applications et sites accessibles
- a le devoir de sensibiliser et former ses équipes (concepteur, designer, développeur, testeur, intégrateur, ...)
- délivre le support aux utilisateurs et aux concepteurs (contact, réponse, alternative accessible de contenu, ...), ainsi qu'une documentation sur l'accessibilité à destination des établissements producteurs de cours

Les établissements producteurs de cours

- fournissent des contenus accessibles
- sensibilisent et forment les contributeurs de leur établissement (chef de projets, enseignants, concepteurs, intégrateurs, etc)

Utilisateurs (internes et externes)

- doivent mettre à jour leur navigateur et leur technologie d'assistance
- doivent signaler les défauts d'accessibilité

Positionnement fonctionnel et missions du référent accessibilité numérique au sein de France Université Numérique

Le référent accessibilité numérique dépend directement de la direction en termes de positionnement fonctionnel. Dans le cas où le référent accessibilité numérique détient un autre poste en simultané au sein de la structure, son positionnement fonctionnel dépendra de son/sa responsable directe et de la Direction. Il a pour rôle principal de piloter la politique accessibilité numérique définie par la Direction de France Université Numérique. Ses missions sont :

- Impulser et coordonner la définition du schéma pluriannuel de l'accessibilité numérique et le décliner en plan d'action annuel ;
- Être le représentant de l'accessibilité numérique de France Université Numérique en interne et en externe ;
- Coordonner et accompagner les acteurs internes pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- Sensibiliser/communiquer en interne sur les enjeux de la prise en compte de l'accessibilité numérique ;
- Sensibiliser/communiquer auprès du réseau des concepteurs sur les enjeux de la prise en compte de l'accessibilité numérique dans la conception de contenus ;
- Gérer la documentation sur le sujet ;
- Veiller au bon fonctionnement du processus de prise en compte de l'accessibilité numérique.

Ce référent est en directe collaboration avec la Direction, notamment pour l'établissement de la stratégie, les discussions sur les points d'améliorations, les objectifs pour l'année en cours. Il intervient en interne de manière transversale sur plusieurs sphères de l'organisme (administratif, technique, fonctionnelle, etc.)

Périmètre technique et fonctionnel

Chaque site a été qualifié selon des critères spécifiques : la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie. Pour l'élaboration des interventions d'audits, nous réalisons des évaluations rapides de l'accessibilité sur l'ensemble des sites concernées. Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

Les opérations de mise en conformité vont s'étendre sur les années 2019 à 2022.

Le tableau suivant présente la liste des sites à destination des publics, concernés par ce schéma pluriannuel :

Le site	www.fun-mooc.fr
Le site	lms.fun-mooc.fr
Les sites	https://www.france-universite-numerique.fr/ https://info.france-universite-numerique.fr/